

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 25 FÉVRIER, à 09 h 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en première séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 27).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. TURPIN Marie-Annick a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël (arrivé à 09 h 48 au Rapport n° 12/1-03)/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 26 au Rapport n° 12/1-17)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ TOQUET Stéphanie/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse/ INGAR Iqbal/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ CHÉFIARE Claudine

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

HOARAU Emmanuel		par BAREIGTS Éricka
CASSIM-CADJÉE Mohammad		par PESTEL René Louis
CÉCILÉRY Nathalie	pour toute la durée de la séance	par BRISSAC-FÉRAL Claude
JUSTINE Marie Séverine		par KICHENIN Virgile
ALBANY Christian		par FOURNEL Dominique
PONIN-BALLOM Gino	à son départ, à 11 h 02, au Rapport n° 12/1-35	par DINDAR Ibrahim

Les membres présents, au nombre de 48 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- | | | |
|---------------------------|------------------------------------|--------------------|
| - BAREIGTS Éricka | au titre de la CINOR | Rapport n° 12/1-05 |
| - MAILLOT Gérald | | |
| - ASSABY Maximilien | | |
| - DINDAR Ibrahim | | |
| - NAILLET Philippe | | |
| - LOWINSKY Jacques | | |
| - FRANÇOISE Gérard | | |
| - VARONDIN Frédéric | | |
| <hr/> | | |
| - BAREIGTS Éricka | au titre de la CINOR | Rapport n° 12/1-12 |
| - MAILLOT Gérald | | |
| - ASSABY Maximilien | | |
| - DINDAR Ibrahim | | |
| - NAILLET Philippe | | |
| - LOWINSKY Jacques | | |
| - FRANÇOISE Gérard | | |
| - VARONDIN Frédéric | | |
| <hr/> | | |
| - HOAREAU Jean-François | au titre de la SODIPARC | Rapport n° 12/1-19 |
| - VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini | | |
| - NAILLET Philippe | | |
| <hr/> | | |
| - KICHENIN Virgile | au titre du CAUE | Rapport n° 12/1-23 |
| (1) HOARAU Emmanuel | -en qualité de Conseiller Général- | |
| - FRANÇOISE Gérard | -en qualité de Conseiller Général- | |

CINOR Communauté Intercommunale du NOrd de la Réunion
SODIPARC Société Dionysienne de Gestion des Équipements
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

(1) absent à la séance

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- ORPHÉ Monique -en qualité de Vice-Présidente de la CINOR- au titre de l'EPFR Rapport n° 12/1-32
 - JAVEL François -en qualité de Vice-Président de la CINOR-
 - FIDJI Jean-Claude -en qualité de Conseiller Général-
 - ANDAMAYE Marie-Annick -en qualité de Vice-Présidente de la CINOR-
 - LOWINSKY Jacques -en qualité de Vice-Président de la CINOR-

- ORPHÉ Monique au titre de la SODIAC
 - BAREIGTS Éricka
 - ARMAND Alain
 - LOWINSKY Jacques
 - FOURNEL Dominique

- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 12/1-36
 - MAILLOT Gérard -en qualité de Conseiller Général-
 (2) PONIN-BALLOM Gino -en qualité de Conseiller Général-

- ANNETTE Gilbert au titre du CCAS Rapport n° 12/1-42
 - ORPHÉ Monique
 - VICTORIA RETOURNAT Danielle
 - PESTEL René Louis
 - ISIDORE Marylise
 - TURPIN Marie-Annick
 - ANDAMAYE Marie-Annick
 - TROTET Maryse
 (3) ALBANY Christian

- ANNETTE Gilbert au titre de la Caisse des Écoles
 - PICARD Hajasoa
 - PAULÉE Marie-Thérèse
 - FRANÇOISE Gérard
 - VARONDIN Frédéric
 - BARDIÈRE Jean-Michel

CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
 EPFR Établissement Public Foncier de la Réunion
 SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion
 CCAS Centre Communal d'Action Sociale

(2) parti au Rapport n° 12/1-35
 (3) absent à la séance

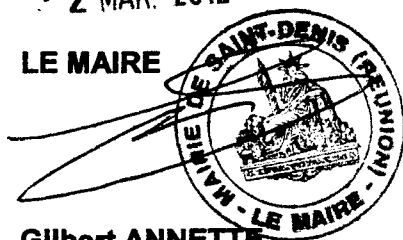
DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
NATIVEL Mickaël	à 09 h 48	au Rapport n° 12/1-03
NAILLET Philippe	à 10 h 26	au Rapport n° 12/1-17
	DÉPLACEMENT	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 34 à 10 h 41	au Rapport n° 12/1-21
	DÉPARTS	
PONIN-BALLOM Gino	à 11 h 02	au Rapport n° 12/1-35 (procuration à DINDAR Ibrahim)

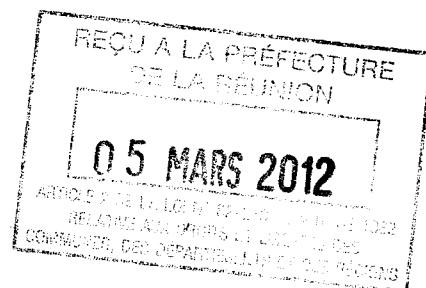
Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le

- 2 MAR. 2012

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE



OBJET

CLASSEMENT DE DIVERSES VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

De nombreuses demandes de classement de voies privées dans le Domaine Public communal arrivent tout au long de l'année dans les services.

Je vous propose d'intégrer les voies suivantes, dont les caractéristiques correspondent à celles d'une voirie communale, et pour lesquelles ne se pose pas de problème de régularisation foncière.

Le chemin de La Cannelle, la rue Sainte Marguerite, le chemin des Mûriers et l'allée des Saintpaulias sont des voies de lotissement en bon état, desservant un nombre important de riverains et dont les caractéristiques techniques répondent aux critères d'une voie communale.

Le chemin des Bougainvillées à La Bretagne a été aménagé récemment par les services communaux entre le chemin des Tamaris et le chemin Montauban, sur un parcellaire acquis par la collectivité.

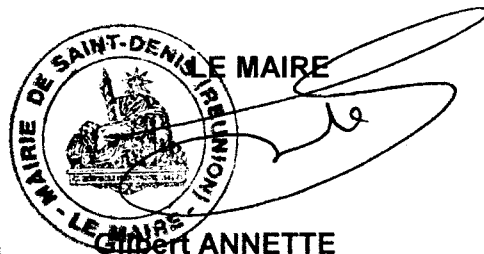
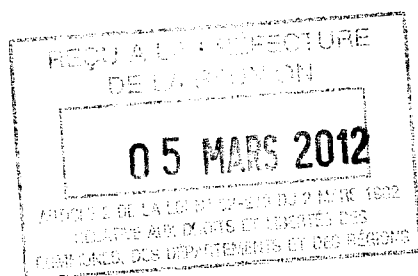
Le prolongement de la rue Jean Cocteau et la rue Henri Vavasseur sont des rues du centre-ville dont le foncier appartient déjà à la collectivité, comme c'est également le cas du chemin Law-Han-Tien à La Bretagne.

Le prolongement de la Route de Montgaillard, ainsi que les allées secondaires (Juan de Nova, Europa et Tromelin) sont des voies réalisées dans le cadre d'un aménagement SIDR, dont les emprises sont en cours de rétrocession à la ville, et qui desservent un nombre important de riverains.

Enfin, le chemin des Taille-Vents à Saint-Bernard est en cours d'aménagement par les services de la ville, afin de désenclaver une zone classée Auh dans le PLU en vigueur. Les régularisations foncières sont en grande partie réalisées.

Je vous demande en conséquence de vous prononcer sur la proposition de classement dans la voirie communale des voies dont la liste est portée en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET

CLASSEMENT DE DIVERSES VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la loi n° 2004-1343 DU 9 décembre 2004 relative au classement et déclassement de voie communale, modifiant l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 12 /1- 34 présenté par le Maire;

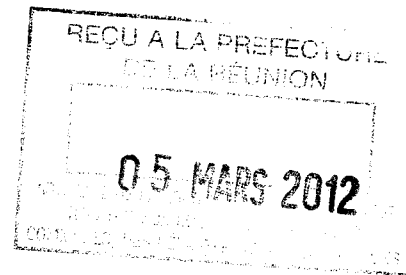
Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 13^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/Entreprise Municipale, et Aménagement/Développement Durable;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

10 abstentions
(dont 1 vote par procuration)

pour



M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE,
Mme Maryse TROTET, M. Iqbal INGAR,
M. Jean-Michel BARDIERE, Mme Patricia HOARAU,
M. René-Paul VICTORIA, M. Serge HOARAU
et Mme Claudine CHEFIARE

autres élus présents et mandatés

Approuve le projet de classement dans la voirie communale des voies dont la liste est portée en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 2 MAR. 2012

LE MAIRE

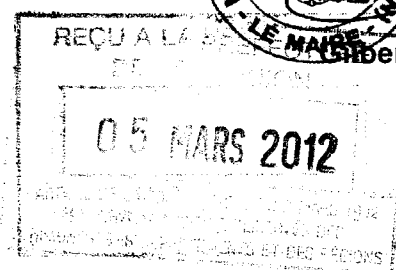


Le Maire
bert ANNETTE

CLASSEMENT DE DIVERSES VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

VOIE	QUARTIER	CANTON	LINEAIRE (m)
Chemin des BOUGAINVILLEES	La Bretagne	9	720
Chemin de La CANNELLE	Saint François	6	735
Rue Jean COCTEAU (prolongement)	Centre-ville	2	135
Allée de Juan de NOVA	Montgaillard	6	160
Allée d' EUROPA	Montgaillard	6	60
Chemin LAW-HAN-TIEN	La Bretagne	9	210
Rue SAINTE MARGUERITE	Le Chaudron	7	305
Route de MONTGAILLARD (prolongement)	Montgaillard	6	395
Chemin des MÛRIERS	Bois de Nèfles	8	370
Allée des SAINTPAULIAS	Bois de Nèfles	8	310
Chemin des TAILLE-VENTS	Saint-Bernard	3	1470
Allée de TROMELIN	Montgaillard	6	140
Rue HENRI VAVASSEUR	Centre-ville	2	155
			5165

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis,
en séance du 25 février 2012
et annexé à la Délibération n° 12/1-34



Libert ANNETTE